

FICHE TECHNIQUE

SBIO.SA40L

ABSORBANT VEGETAL ANTIDERAPANT

UTILISABLE EN SECTEUR ALIMENTAIRE Conformément à la note de service de la D.G.A.L SDHA/N97/n°8081 du 12 mai 1997

FABRICATION sous système qualité interne

CARACTERISTIQUES

ECO-PRODUIT

Origine recyclage	Cellulose (Pin et Sapin)
Traitement	Déshydratation à haute température
Pouvoir absorbant	330% (Norme NF T 90-361)
Granulométrie	de 1800 à 710 microns absence de poussière
Masse volumique	180 kg/m ³ environ
Absence de pesticide	oui
Absence de métaux lourds et fongicides	oui
Produit bactériostatique	oui
Taux d'humidité	maximum 15%
Biodégradabilité	+ 99%
Conditionnement	Volume : 40 litres Palette 1,00 x 1,20 m de 70 sacs (14 couches de 5)
Hauteur palette	2,05 m dont palette (14cm)
Dimensions des sacs	60 x 40 x 13 cm

ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

	Résultats*	Seuils d'acceptabilité*
Germes aérobies mésophiles	34	
Levures	0	1000
M o i s i s s u r e s	7	
Coliformes totaux	0	< 5
Coliformes fécaux	0	< 5
Staphylocoques	0	< 10 (non aureus)
Germes anaérobies sulfito-réducteurs	0	< 10
Clostridium perfringens	0	< 10
Salmonelles (pour 10 g)	absence	absence

* **moyenne annuelle**

SBIO.SA40L

ABSORBANT VEGETAL ANTIDERAPANT

UTILISABLE EN SECTEUR ALIMENTAIRE

Propriétés :

SBIO.SA40L apporte l'hygiène indispensable à vos locaux grâce à son pouvoir **bactériostatique**.

SBIO.SA40L est totalement inabrasif pour tous les sols (carrelés, cimentés, peints ...) il ne contient pas de silice.

SBIO.SA40L est biodégradable. L'évacuation et la destruction de Bio-absorbant n'entraîne pas de nuisance pour l'environnement.

SBIO.SA40L ne fond pas, ne forme pas de conglomérat, s'enlève facilement.

SBIO.SA40L ne s'écrase pas, ne forme pas de poussière.

SBIO.SA40L s'utilise pour l'absorption de tous les liquides (eau usée, graisse, sang, etc.) répandus accidentellement sur le sol.

Conseils d'emploi :

Epandre **SBIO.SA40L** sur toutes les surfaces pouvant être glissantes ou souillées.

Le changement de couleur de **SBIO.SA40L** indique que l'absorption est totale et qu'il faut procéder à son évacuation.

Conformément à la législation sur l'emploi des absorbants, ceux-ci doivent être évacués dès que leur utilisation n'est plus indispensable.

Afin de prévenir toute Contamination extérieure, L'emballage de Bio-Absorbant Doit être refermé Après utilisation.

